

LA PCR DANS LA DECLARATION, L'ANALYSE ET LE TRAITEMENT DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Claire MUNHOVEN, Philippe WEICKERT

Polinorsud / EDF
AVOINE / St-DENIS

claire.munhoven@areva.com / philippe.weickert@edf.fr

Depuis plusieurs années, sur l'ensemble des CNPE d'EDF, 2 à 3 évènements significatifs générant des doses peau sont déclarés chaque année. Ces évènements ont engendré des dépassements du quart de la limite annuelle réglementaire, voire le dépassement de celle-ci. Une analyse de ces évènements a mis en évidence, sur un grand nombre d'entre eux, un non-respect des fondamentaux de la radioprotection par les intervenants.

En 2015, puis en 2016, deux évènements apparemment semblables ont été déclarés, impliquant des intervenants de la même entreprise. Les analyses ont démontré que malgré un vecteur commun, les évènements ont une origine très différente.

La PCR de l'entreprise est sollicitée dès connaissance de l'évènement. La nature de l'évènement engendre une déclaration d'ESR envoyée à l'ASN au titre de l'employeur et au titre du client (exploitant).

Après des mesures conservatoires immédiates, une analyse est menée afin d'identifier les états défailants et les actions inappropriées.

L'analyse permet la rédaction d'un CRES partagé avec le client. Les médecins du travail (EDF et entreprise) sont associés à l'évaluation de la dose reçue afin de prendre en compte les conséquences sanitaires et d'informer de façon précise le salarié concerné.

Chaque évènement engendre un plan d'actions qui intègre une réflexion sur les pratiques de travail. Une vérification de l'application des actions retenues est effectuée par les sites et l'entreprise à intervalles réguliers.

Le Retour d'EXpérience de l'évènement fait l'objet de communication nationale auprès des sites et de l'ensemble des intervenants de l'entreprise afin d'éviter le renouvellement de l'écart.